

MAIRIE DE DINGE
CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de DINGE (Ille et Vilaine), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le quatre décembre 2020 conformément aux articles l 2121-11 et suivants du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au nombre de dix-sept à la salle polyvalente, sous la présidence de Patricia BENIS, Maire.

PRESENTS : Patricia BENIS, Sami OSMANE, Annabelle QUENTEL, Vincent DAUNAY, Delphine NOBILET, Adrien NOEL, Aurélie BOLIVAL, Hélène BOUNIOL, Anthony ROCHARD, Emmanuel GUEUDELLOT, Cécile CHAMBON, Stéphane DEREDEC, Delphine GUTIERREZ, Véronique ARBID, Philippe MANDON, Sylvie VETTIER, Philippe RESSE Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSES : Nathalie TRUET, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Aurélie BOLIVAL
Hervé TESSIER Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Delphine GUTIERREZ et est arrivé à 20h58 avant le vote du point demande de subvention pour l'enrichissement du fonds de dvd.

Secrétaire de séance : Vincent DAUNAY,

1) Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Vincent DAUNAY, Conseiller Municipal, est désigné pour être secrétaire de la séance à
L'unanimité,

2) Présentation des missions de l'éco garde :

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Denis COHAN, qui présente les missions des éco-gardes. Créé à l'automne 2014, le dispositif éco-garde en Ille-et-Vilaine est un organisme à but non lucratif qui est investi d'une véritable mission de service public. Il cherche à améliorer la protection du patrimoine naturel grâce à des actions de surveillance, de sensibilisation et de prévention auprès des usagers de la nature. En intervenant sur le territoire des partenaires, les éco-gardes sont de véritables agents de proximité. L'objectif de l'organisme est de parvenir à une gestion durable de notre environnement et de nos espaces naturels. Il est susceptible d'intervenir sur les missions d'un garde-champêtre ou de police municipale. Il est contacté par les services de la mairie ou par les élus pour résoudre des conflits de voisinage, problème de dépôts d'ordures sauvage, brûlage de déchets verts ou dégradation sur des bâtiments publics.

Bien qu'il puisse verbaliser les administrés, l'éco-garde privilégie la médiation et la pédagogie.

Arrivée de Madame Delphine NOBILET, Maire-adjointe et de Monsieur Adrien NOEL, Conseiller Municipal pendant l'intervention de Monsieur COHAN.

3) Rappel du procès-verbal de la séance du 2 Novembre 2020

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2020,
Le compte-rendu est approuvé à

L'unanimité

4) Budget commune -Décision Modificative

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-adjointe, qui indique qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte la décision modificative n° 5 du budget commune 2020 telle que figurant dans le tableau ci-après :

	Imputations	Modifications
Section de d'investissement		
Dépenses :		
Opération 905 voirie en agglomération	2315	+ 2 000,00€
Opération 309 Travaux divers équipements communaux	2182	- 2 000,00€
Section de Fonctionnement		
Subventions de fonctionnement aux organismes publics	65731	+ 14 000 €
022 dépenses imprévues	0 22	- 14 000€

Unanimité

5) Covid 19- instauration d'une prime :

Madame la Maire propose d'instaurer une prime exceptionnelle pour les agents municipaux particulièrement mobilisés pendant le confinement et dont les fonctions ont été impactées pendant l'état d'urgence sanitaire. Le plafond de cette prime est fixé à 600 €. La prime sera versée au prorata du temps de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

INSTAURE la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Dingé afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents sollicités dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Parmi les services, certains agents municipaux ont particulièrement été mobilisés pour répondre aux nouveaux besoins et gérer la crise. La prime exceptionnelle a donc vocation à être attribuée de manière

exceptionnelle aux agents qui ont participé activement à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité du service public.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

En raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail. La volonté à Dingé est de valoriser :

La surcharge de travail engendrée par la gestion de la crise sanitaire, qui peut se traduire de la façon suivante :

- Par la mise en œuvre de dispositifs exceptionnels,
- Par des tâches supplémentaires,
- Par du temps de travail atypique,
- La durée d'exposition au risque des agents devant impérativement assurer la continuité du service public.

Le montant de cette prime est plafonné à 600€.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en décembre 2020. Ce montant est individualisé et variera suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition.

Unanimité

6) Assainissement - Subvention à la FDGDON :

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel GUEUDELLOT, Maire-adjoint, qui indique que chaque année, la Commune missionne la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles pour éradiquer les ragondins. En l'absence de prédateurs naturels, ces deux espèces invasives se sont développées sur l'ensemble de notre territoire. Seule l'action de l'homme permet de limiter cette prolifération par la mise en place de mesures collectives de régulation.

La FDGDON 35 a mis en place une lutte collective par piégeage sur le département depuis 1997 au travers du piégeage sélectif au moyen de cages-pièges. La Fédération regroupe environ 1500 piégeurs bénévoles agissant dans le cadre d'une mission d'intérêt public.

A ce titre, la Commune verse chaque année, depuis le budget assainissement une subvention à la Fédération afin de continuer à lutter contre cette espèce invasive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ATTRIBUE, une indemnité de piégeage de 160 € pour l'année 2020 à la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), Fédération qui indemnise les personnes chargées de piéger les ragondins aux lagunes.

La dépense en résultant est inscrite au budget Assainissement.

Unanimité,

7) Demande de subvention au titre du volet 3, enrichissement du fonds DVD à la bibliothèque

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Sami OSMANE, Maire-adjoint, qui indique que, dans le cadre du contrat de territoire, le Département aide à l'acquisition de DVD pour la bibliothèque à hauteur de 50% du montant des achats.

Arrivée de Monsieur Hervé TESSIER, conseiller municipal à 20h58.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le projet d'acquisition de DVD d'un montant de 3 000 € pour l'année 2021 afin d'enrichir le fonds image de la bibliothèque de Dingé, membre du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes Bretagne romantique,

SOLLICITE une subvention au titre du volet 3 du contrat de territoire auprès du Conseil Départemental,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Unanimité

8) Communauté de communes Bretagne Romantique Rapport d'activité 2019

Madame la Maire donne la parole à Annabelle QUENTEL, Maire adjointe, qui présente le rapport d'activité 2019 de la Communauté de communes Bretagne romantique. Elle rappelle que le territoire compte 25 communes et environ 36 000 habitants.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2019 de la Communauté de communes Bretagne romantique.

9) Association Dingé Jumelage – Désignation des délégués.

Madame la Maire indique que suite à la démission de Monsieur Pierre GIROUARD, il est nécessaire de désigner un membre du Conseil Municipal qui siègera au sein l'association DINGE Jumelage. Elle précise que les statuts de l'association prévoient que cinq membres du Conseil Municipal siègent à l'association.

Annabelle QUENTEL, Cécile CHAMBON, Sylvie VETTIER, Philippe RESSE ont été désignés pour siéger dans l'association DINGE Jumelage lors de la séance du Conseil Municipal de juin dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE pour siéger au sein de l'association Dingé Jumelage en complément de Mesdames Annabelle QUENTEL, Cécile CHAMBON, Sylvie VETTIER et Monsieur Philippe RESSE :

- Monsieur Hervé TESSIER.

Unanimité,

10) Participation aux dépenses de clôture mitoyenne de l'école Sainte Famille

Madame la Maire donne la parole à Madame Delphine NOBILET, Maire-Adjointe, qui précise que l'Organisme de Gestion de l'enseignement Catholique (OGEC) de l'école Sainte Famille a procédé au remplacement de la clôture située entre l'école et la salle polyvalente.

Cette clôture est mitoyenne et sépare l'espace public et l'école privée Sainte Famille.

Le coût total de la construction de cette clôture s'élève à 5 816,40 €.

Madame Delphine NOBILET propose de prendre en charge 50% de cette somme, et de reverser à l'OGEC 2 908,20 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de prendre en charge 50% du prix des travaux de clôture mitoyenne entre la salle polyvalente et l'école privée Sainte Famille qui s'élève au total à 5 816.40 €.

PROCEDE au remboursement à l'OGEC pour un montant de 2 908,20 €.

Unanimité,

INFORMATIONS DIVERSES

- Formation Prévention et secours civique de niveau 1 PSC1 : Monsieur Sami OSMANE, Maire-adjoint, informe les élus des dates des journées formations PSC1.
- Madame Delphine NOBILET, Maire adjointe, souhaite créer un groupe de travail restaurant scolaire afin d'aborder avec des élus l'ensemble des thématiques ayant trait au restaurant scolaire (décoration, aménagement, menus, gestion du bruit des activités sur la pause méridienne...). Elle demande aux membres du conseil municipal intéressés de reprendre contact avec elle.
- VALCOBREIZH : Monsieur Emmanuel GUEUDELLOT, Maire-adjoint, indique que le système de collecte sera modifié prochainement. Chaque foyer dingéen sera équipé d'un bac jaune afin d'y collecter directement les déchets recyclables. Les sacs jaunes ne seront plus distribués.
- Vœux du Maire : En raison de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux du Maire ne pourra se tenir à la salle polyvalente.
- Monsieur Adrien NOEL, Conseiller Municipal, indique qu'il a assisté à la première réunion de la commission environnement de la Communauté de communes. Il propose de faire un compte-rendu lors d'une prochaine séance.
- Monsieur Hervé TESSIER, Conseiller Municipal, indique qu'il était présent ce jour à la réunion commission économique à la Communauté de communes et qu'il fera également un compte-rendu lors d'une prochaine séance.
- Date du prochain conseil 14 janvier

Déclaration d'intention d'aliéner - DIA :

Renonciation à préempter les parcelles k 330 k 33 sises le Bourg et 21, rue des Fontaines,
Renonciation à préempter les parcelles k 56, k 186, k 320, k 347, sises le bourg et 6, rue des lavoirs.
Renonciation à préempter la parcelle k 428 sise 18, rue de la Peupleraie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire proclame la séance close à 21h55

Patricia BENIS

Maire



